

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE  
LENS

CANTON DE WINGLES

SEANCE DU  
3 AVRIL 2026

OBJET :

Tarifs manifestation  
Win'Geek

Rapporteur :

Anne TONNOIR

Commune de WINGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents : MM MESSENT Sébastien, COLLART Virginie, KOPROWSKI Georges, MERTENS-CHARLEMANGE Delphine, DUTHOIT Christopher, TONNOIR Anne, ROBERT Sébastien, LUKSCH Delphine, ANTONINI Jean-François, ROUSSEL Josette, PART Vincent, COLLART Christine, BOUILLET Jean-Marc, BOURLARD Brigitte, THERY Philippe, FIEVET Murielle, LAKHDARI Sofian, DIMARTINO Aldo, LECHANTRE Céline, MORELLE Thomas, TROLIN Lise, THILLOY Michel, DILLY Virginie, TROLIN Claude, LENGAIGNE Lucie, GAROT Karine

Étaient excusés : M DRUELLE FOURNIEZ Maxence a donné pouvoir à Mme COLLART Virginie, Mme FLANQUART Maud a donné pouvoir à M MESSENT Sébastien, Mme DELPORTE Lucie a donné pouvoir à M. KOPROWSKI Georges

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne TONNOIR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une édition 2026 de la manifestation Win'Geek sera organisée les 24 et 25 octobre 2026 au complexe sportif Michel Bernard.

Dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition de la convention Win'Geek, il convient de fixer les tarifs applicables à la billetterie, à la buvette municipale, aux stands exposants et aux occupations temporaires du domaine public.

1/ Billetterie :

Il est proposé de pratiquer les tarifs suivants pour les visiteurs :

- Entrée (1 jour) : 2€
- Pass Week-end (2 jours) : 3€
- Pass famille (4 personnes) : 5€
- Enfant – de 6 ans : Gratuit

2/ Buvette :

Lors de la manifestation Win'Geek 2026 organisé par la commune, les services de la ville, dont le service Communication & Évènementiel, souhaite procéder à la vente de boissons variant de 1 à 5 euros:

- Café : 1 €
- Eau (50cl) : 1 €
- Soft : 2 €
- Bière : 3 €
- Éco-cup: 1 €

### 3/ Stands des exposants :

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Win'Geek 2026, il est proposé un appel à candidature auprès de tout professionnel ou associatif qui apportera une plus-value à l'événement. 40 à 50 candidatures seront retenues selon la taille du stand et devront s'acquitter de frais d'inscription variables en fonction des besoins des participants :

Les emplacements sont délimités et composés de lot de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 tables (chaises, grilles et électricité au besoin)

- Table à l'unité\* : 10 €
- Chaise à l'unité\* : 2 €
- Grille à l'unité\* : 3 €

*\*Dans la limite des stocks disponibles et des emplacements*

### 4/ Occupation du domaine public :

Dans le cadre de la mise en concurrence de l'occupation du domaine public lors de la Win'geek 2026, les commerçants et vendeurs ambulants de type "foodtruck et équivalent" retenus devront :

- S'acquitter d'un montant de 1 € par jour et par emplacement lors de leur participation à l'évènement,
- Verser 10% de leur CA effectués au cours de la manifestation selon les dispositions de l'article L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques – CG3P. À cet effet, ils rédigeront un état liquidatif des recettes et les transmettront au service comptable de la mairie qui émettra un titre de recettes à leur intention.

***Après délibération les membres du Conseil approuvent les conditions et les tarifs proposés ci-dessus avec 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (Thomas MORELLE, Claude TROLIN, Lise TROLIN, Michel THILLOY, Virginie DILLY, Lucie LENGAIGNE et Karine GAROT).***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission au représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Le Maire, la Direction Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

WINGLES, le 7 avril 2026

Le Maire,



Sébastien MESSENT

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Le Secrétaire

